

TRAVAUX SOUS TENSION BASSE TENSION
MODULE DE BASE
(HABILITANT B1T EMERGENCE câble à isolation synthétique $\leq 35\text{mm}^2$)

"PU 168"

Cette action constitue le module de BASE première approche de la formation du personnel électricien aux TST BT permettant de suivre un ou plusieurs modules de formation spécifiques, mais aussi de permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser dans les règles de l'art et en toute sécurité des activités spécifiques sous tension **sur des conducteurs en émergence de sections inférieures ou égales à 35mm^2** .

Population concernée

Permettre à du **personnel électricien de métier non habilité T** d'accéder au cursus de professionnalisation des personnels intervenant en TST sur les ouvrages de distribution publique tel qu'il est défini par le Comité des Travaux Sous Tension.

Prérequis

L'ensemble des pré-requis ci-dessous est demandé pour suivre cette formation. **Ils seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.**

L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après :

- Posséder les notions élémentaires d'électrotechnique suivantes : tension, courants, puissances, impédance d'un circuit triphasé,
+
- Avoir reçu une formation aux risques électriques (habilitation B1 minimum),
+
- Savoir mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instruction de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C 18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré,
+
- Savoir préparer hors tension une extrémité de câble souterrain à isolation synthétique de section $3 \times 35\text{mm}^2 + 1 \times 35\text{mm}^2$ et savoir la raccorder sur différents types de grilles,
+
- Avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail,
+
- Etre en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés.

Contenu de l'action de la formation

Un exercice théorique et pratique permettra de vérifier les pré-requis attendus définis ci-contre :

Partie théorique

- Apport sur la réglementation en vigueur : UTE C 18-510-1, CET TST BT, Fiches Techniques TST BT, ...
- Apport sur l'identification et l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement).

Partie pratique

Le stagiaire devra effectuer des exercices d'application contenant les opérations suivantes :

- Habillage de pièces nues sous tension,
- Connexion et déconnexion de matériels en fiche technique sur matériel IP2X,
- Préparation hors tension d'un câble de type souterrain $3 \times 35\text{mm}^2 + 1 \times 35\text{mm}^2$ et raccordement sous tension dans une émergence IP2X puis dans une émergence non IP2X,
- Préparation hors tension d'un câble de type aérien $4 \times 25\text{mm}^2$ et raccordement sous tension dans une émergence IP2X puis dans une émergence non IP2X,
- Déconnexion sous tension et par sectionnement d'un câble $3 \times 35\text{mm}^2 + 1 \times 35\text{mm}^2$ en vue de son transfert et de son raccordement en TST sur une émergence non IP2X.

Objectifs de l'action de formation

A l'issue du stage, le stagiaire aura acquis les capacités lui permettant de :

- **Identifier** les différents types d'ouvrages « Aérien, Souterrain, Emergence, Terminal »,
- **Connaître** les procédures d'accès aux ouvrages,
- **Comprendre et mettre** en œuvre un processus opératoire,
- **Identifier** les circuits de électrification, et **mettre en œuvre** les moyens de se prémunir de ce risque,
- **Identifier** les circuits de court-circuit, et **mettre en œuvre** les moyens de se prémunir de ce risque.
- **Vérifier** l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage émergence,
- **Choisir et utiliser** à bon escient les protections individuelles et collectives,
- **Réaliser** sous tension des opérations de "connexion, déconnexion et sectionnement" sur un ouvrage en émergence,
- **Appliquer** la réglementation en vigueur relative aux Travaux Sous Tension,
- **Identifier** l'impact de son intervention sur la zone de travail (balisage de la zone de Travail Sous Tension),
- **Rendre compte** au chargé de travaux à la fin des Travaux Sous Tension,
- **Identifier et gérer** dans le cadre de ses activités, tous les éléments qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique...),

Démarche pédagogique

La démarche pédagogique s'appuiera sur des thèmes intégrant des :

- Mises en situation sous tension proches de la réalité du terrain,
- Démarches participatives intégrant des parties d'analyse, réflexion et de mesure des éventuels écarts entre les préparations et les réalisations.

Modalités de suivi qualitatif

Pendant toute la durée de la formation, **le stagiaire sera suivi et évalué (grille d'évaluation TST BT)** par le formateur du site agréé par le Comité des Travaux Sous Tension sur la mise en œuvre des méthodes de Travail Sous Tension lors des thèmes pratiques. **Une évaluation théorique** qui portera également sur la connaissance des procédures déclinées dans les textes réglementaires (CET TST BT, UTE C 18-510-1, FT TST BT) **sera réalisée en fin de formation**

A l'issue de la formation en fonction des évaluations, du comportement du stagiaire, **le Responsable du site de Formation agréé par le Comité des Travaux Sous Tension**, sur avis du formateur **délivre une attestation d'aptitude ou de non aptitude à la mise en œuvre des méthodes de travail enseignées.**

A la vue de cette appréciation positive, l'employeur du stagiaire pourra délivrer une **habilitation en tant qu'exécutant d'indice « T » (B1T) sur les ouvrages de type EMERGENCE (EME) à l'exclusion des CCPI sur panneau de comptage**, pour :

- L'habillage de pièces nues sous tension,
- La connexion / déconnexion de conducteurs de section inférieure ou égale à 35mm²,
- La connexion / déconnexion de matériel en fiche technique TST BT.

Dans le cas d'une appréciation négative l'employeur ne pourra pas délivrer l'habilitation d'indice T dans ce domaine à son personnel.

Préalablement à la délivrance d'une habilitation en tant que chargé de travaux d'indice "T" dans le cadre des critères déclinés ci-dessus, l'apprenant devra suivre soit un :

- Module métier spécifique dans les 24 mois suivant sa participation au module de base,
- Recyclage au module de base entre 6 et 24 mois après réalisation du module de base TST habilitant EMERGENCE (dans ce cas, le module de base sera considéré comme un module spécifique pour la poursuite du cursus).

Passé le délai de 24 mois, un recyclage du module de base sera nécessaire pour accéder à un module spécifique

Documents

En fin de formation, des documents pédagogiques sur les thèmes abordés pendant la formation sont remis aux stagiaires

Formation en nos locaux

Deux sites géographiques : DONCHERY (Ardennes), **MERIGNAC** (Gironde)

Moyens mis à la disposition des stagiaires : salle de cours dotée de supports pédagogiques, atelier équipé d'installations pédagogiques permettant la réalisation des thèmes pratiques, matériels consommables nécessaires aux travaux pratiques, outillage mis à disposition par nos soins, déjeuners compris.

Durée

4 jours (28h) dans le cas d'une formation seule ou **3 jours (21h)** dans le cas où cette formation est suivie immédiatement d'un module spécifique

Composition du groupe

8 stagiaires au maximum

Dotation des stagiaires "Equipements Protections individuelles "

Vêtement de travail adapté aux travaux sous tension, chaussures de sécurité, gants de travail, gants isolants + surgants ou gants composites, casque adapté équipé d'un écran facial.